

Réception du chantier de rénovation de l'éclairage public Ville de Macouria

Marie-Laure PHINERA-HORTH présidente de la CACL et Gilles ADELSON, Maire de Macouria, 2^{ème} Vice-Président, vous informent de la réception du chantier de rénovation de l'éclairage public, ce mercredi 31 octobre 2018 à 18h en salle de délibération de l'hôtel de Ville de Macouria.

Pour rappel, Plus de 3 600 lanternes vont être remplacées sur le territoire Centre Littoral avec pour **objectifs** :

- éradiquer les luminaires peu efficaces et énergivores,
- éclairer au plus juste des besoins et des horaires,
- piloter l'éclairage pour faire des économies,
- limiter la pollution lumineuse sur le ciel nocturne et l'environnement extérieur.



Ces travaux permettront :

- de **diminuer la consommation** électrique des zones rénovées **de 50 à 80%**,
- d'économiser **700 000 € par an** sur le budget de fonctionnement des communes,
- de **réduire** le nombre et le coût des **interventions de dépannage/maintenance**,
- d'améliorer la **qualité du service rendu** aux administrés,
- de **limiter l'impact de l'éclairage** sur la **faune sauvage**.

Nous agissons pour cela sur 4 leviers :

- le **changement de technologie** pour passer en LED,
- la **modification de l'optique** du luminaire pour concentrer le flux lumineux sur la zone à éclairer uniquement,
- la **modulation de la puissance** d'éclairage au cours de la nuit,
- l'**automatisation** de l'allumage et de l'extinction de luminaire **par GPS**,

COMMUNIQUE DE PRESSE

29 10 2018

Ces travaux font suite à la labélisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) de la CACL et de 4 de ses 6 communes membres.

Les travaux sont organisés et pré-financés par la CACL via une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée par la commune. L'objectif étant de mutualiser ces travaux identiques sur les 6 communes de la CACL toutes signataires d'une convention de mandat.

L'opération fait l'objet d'une valorisation via des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) délivrés grâce à l'arrêté du 24 février 2017 « *Economies d'énergie dans les TEPCV* ». EDF et TOTAL sont les deux obligés se partageant le rachat des (CEE) générés par ces travaux.

CONTACTS PRESSE

Cassandre PADOVANI

RESPONSABLE COMMUNICATION

Tel : 06 94 20 02 92

Mail : cassandre.neron-padovani@cacl-guyane.fr

Florent MARTINOD

INGENIEUR EN EFFICACITE ENERGETIQUE

Direction des Affaires Générale

Tel : 06 94 38 06 95

Mail : florent.martinod@cacl-guyane.fr